



La fin du moment démocratique ? Un défi pour l'Europe

Zaki Laïdi

► **To cite this version:**

| Zaki Laïdi. La fin du moment démocratique ? Un défi pour l'Europe. 2007. <hal-01066087>

HAL Id: hal-01066087

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01066087>

Submitted on 10 Oct 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Compte-rendu du colloque

GARNET FP 6 Network of Excellence
"Global Governance, Regionalisation & Regulation: the Role of the EU"

CERi



La fin du moment démocratique ?

Un défi pour l'Europe

Laïdi, Zaki

Colloque

11 et 12 mai 2007

Rapporteurs : Florent Parmentier et Benoît Pélpidas

Introduction

Résumé des interventions

Zaki Laïdi fait le lien entre la question de la fin du moment démocratique et le précédent colloque organisé avec le réseau d'excellence Garnet sur la spécificité des préférences européennes dans le monde, les conditions de leur diffusion et la question de la puissance normative¹. Il a abouti à deux constats essentiels. D'une part, l'instrument essentiel d'influence de l'Europe dans le monde est la norme. D'autre part, cela la conduit à appréhender le monde sous l'angle de la gouvernance par la norme, à envisager un monde de plus en plus interdépendant qui rend possible une coopération normée après la fin de la guerre froide. Du point de vue de l'Europe, c'est le débat entre Carl Schmitt² et Cole³ ou Harold Laski⁴ qui se rejoue. Les Européens diagnostiqueraient ainsi la fin d'un monde où le critère ami/ennemi délimiterait les communautés politiques de sorte que l'inimitié deviendrait la règle des relations internationales. Ils croient au triomphe du libéralisme et du pluralisme dont Laski et Cole étaient les tenants, le second considérant que l'Etat ou la communauté politique n'est pas ontologiquement différent des autres associations dont fait partie l'individu. Les questions qui s'imposent aux Européens sont alors les suivantes :

1. Assiste-t-on, sur la scène internationale, au renforcement de l'opposition entre amis et ennemis ou à une atténuation ? et surtout
2. Que fait, que devient l'Europe dans un monde qui lui ressemble de moins en moins ?

Face à cet axe problématique, on trouve en général l'objection suivante : le monde n'a jamais ressemblé à l'Europe. Elle naît au fond d'un « conformisme braudélien » qui règne dans la science politique et privilégie le temps long au détriment des inflexions temporelles, des nouveaux calendriers pour reprendre l'expression de Paul Ricoeur⁵. Avec la crise de Suez

¹ “*Are European Preferences Shared by Others? The Fate of European Norms in a Globalized World*”, Paris, CERI, 23-24 juin 2006.

² Carl Schmitt, *La notion de politique*, (suivie de *Théorie du partisan*), Paris, Flammarion, 1999, [1932]

³ Pour une exposition synthétique des thèses de Cole, cf. les publications de l'*Aristotelian Society*, vol.XVI, 1916, pp.310-325.

⁴ Cf. notamment Harold J. Laski, *Studies in the Problem of Sovereignty*, Londres, Hesperides Press, 2006 [1917] et *A Grammar of Politics*, Paris, Delagrave, 1933, traduit par M. L. Rocher [1925]

⁵ Cf. les trois volumes de *Temps et Récit*, Paris, Seuil, 1983-1985.

en 1956, fin symbolique de la colonisation, puis le Traité de Rome en 1957, on assiste à un processus d'auto-centrage de l'UE, qui dure jusqu'en 1989. L'Europe vit alors dans « l'oubli du monde » à la fois par commodité et par nécessité. Cette période se caractérise en effet par la fin du fardeau de la colonisation et la prise en charge de sa sécurité par les Etats-Unis dans le contexte de la guerre froide. L'élargissement, qui commence en 1973, ne confronte pas vraiment les Etats de la communauté européenne à l'altérité puisqu'il ne vise que des sociétés très proches.

Le tournant se situerait plutôt en 1989 avec la chute du mur de Berlin. Avec le conseil européen de Copenhague en 1993, qui fixe les critères d'adhésion et inaugure le principe de la conditionnalité politique, l'Union européenne se trouve confrontée à des sociétés où la démocratie se construit sans véritable *demos*.

L'asymétrie existe toujours entre l'UE et sa périphérie mais ses évolutions font que, désormais, l'Europe ne peut plus rester autocentrée : les périphéries sont désormais plus turbulentes – en attestent les Africains affamés qui débarquent sur les plages des Canaries au milieu des touristes allemands – mais aussi plus actives et contestataires, dans le cas par exemple des pays émergents.

L'Europe ne peut donc plus s'auto-centrer, et ce, pour des raisons largement matérielles. La Belgique faisait il y a quinze ans 80% de son commerce avec l'UE, ce chiffre s'est aujourd'hui réduit à 60% environ. La dynamique est comparable pour l'Allemagne. La rupture se manifeste bien à ce niveau : la construction européenne s'est faite dans l'homogénéité⁶, la parentèle, alors qu'aujourd'hui, les préférences des nouveaux entrants commencent à se diversifier.

Une fois établi le constat de la rupture et de la diversification, une nouvelle question s'impose : une puissance normative peut-elle réguler ce genre de défis ?

La question de la démocratie et de sa promotion est importante pour plusieurs raisons :

1. Elle fait partie de l'identité politique de l'Europe et de son répertoire

La poursuite de cette politique impose de prendre en compte plusieurs limites et contraintes spécifiques que l'expérience européenne a révélées :

2. Il n'y a pas de démocratie sans projet national. La démocratisation des pays d'Europe Centrale et Orientale a fonctionné, précisément parce qu'elle était adossée à un

⁶ Le phénomène de *spill over* et le paradigme fonctionnaliste traduisent également cette homogénéité. En effet, on a choisi de construire l'Europe autour d'une communauté épistémique de la compétence, des experts qui en tant que tels sauront répondre à des besoins partagés, d'un réseau d'élites et d'une optique technicienne qui se veut objective plutôt que sur des bases culturelles.

processus de reconstruction nationale. Il n'existe par ailleurs aucun contre-exemple historique où la démocratie se soit implantée sans projet national.

3. L'Europe est confrontée à un arbitrage des préférences entre ordre et sécurité d'une part, démocratie de l'autre.
4. La démocratie n'a pas le même sens pour tous, de la « démocratie souveraine » russe au rejet indien de la conditionnalité.

L'Europe commence alors à se poser la question suivante : la préférence pour la démocratie vaut-elle la peine de poursuivre l'élargissement ? La question sous-jacente de la capacité d'absorption rejoint ici notre problématique : cette notion est éloignée d'une conception purement normative du rôle de l'Europe qui revient à dire « si vous remplissez une série de critères, vous adhérez », et plus proche de considérations géopolitiques. On pourrait à cet égard paraphraser l'adage napoléonien « Un Etat a la politique étrangère de ses frontières » en constatant que dans le cas présent, ce sont les frontières et la manière de les fonder qui aideront à définir l'entité politique européenne.

Avant de passer la parole à Marcel Gauchet, **Renaud Dehousse** intervient pour soupçonner une part de *wishful thinking* dans l'idée que l'UE serait sortie de sa phase autocentrée en 1989. Sans-doute aurait-elle dû mais il n'est pas si sûr qu'elle l'ait fait.

Marcel Gauchet s'interroge à trois niveaux :

1. Le diagnostic est-il juste ? Assiste-t-on bien à la fin du moment démocratique ?
2. Tous les éléments du diagnostic sont-ils individuellement valides ?
3. Quelles conclusions en tirer ?

A la première question, il répond assurément par l'affirmative : le diagnostic est fondé et convainquant sur « la fin du moment démocratique ».

Deuxième point d'accord fondamental avec Zaki Laïdi, on assiste également à la fin de la naïveté de la « communauté internationale », et il ne s'agit pas seulement du droit d'ingérence mais de la fin de la croyance en une intervention occidentale. Il est fort probable que se close le cycle des expéditions militaro-démocratiques, commencé avec la guerre des Malouines (1982), poursuivi avec la Guerre du Golfe, puis l'ex-Yougoslavie et l'Irak. Si

l'intervention de 2003 avait eu lieu sous l'égide des Nations-Unies et non des Etats-Unis, la catastrophe aurait été plus grande encore souligne-t-il !

La démocratisation demeure l'horizon indépassable de l'action des Etats occidentaux mais cet objectif va désormais être poursuivi par d'autres moyens.

Un troisième point d'accord tient au constat d'une certaine impuissance de la communauté internationale, que ce soit dans les Balkans, en Haïti ou en Afrique où il semble qu'on ne sache pas quoi faire. L'absence de perspective occidentale est sur ce point dommageable à la cause défendue.

Tout ce qui était facilement démocratisable l'a été.

Enfin, deux aspects appellent à nuancer le diagnostic de fin du moment démocratique. D'une part, la demande démocratique existe toujours de la part des sociétés et, d'autre part, la démocratie est devenue un principe de légitimité internationale sans rival, de sorte qu'on emprunte ses formes, son langage, y compris dans les Etats non démocratiques.

Le problème dépasse donc les questions techniques ou la diffusion des idées : il s'agit de repenser la démocratie en soulignant que son implantation requiert des préconditions et qu'elle ne peut être imposée de l'extérieur.

La question des préconditions, terme moins réducteur que celui de « bases » qui fleurit trop l'économisme, impose de revenir au débat opposant notamment Seymour Martin Lipset⁷ et Amartya Sen⁸. Le développement n'est certes pas une pré-condition de la démocratie (en cela, Sen, qui défend que le développement économique ne suffit pas, a raison), mais l'existence de préconditions donne également raison à Lipset, même si elles ne se réduisent pas à un niveau de développement.

Zaki Laïdi nous met sur la piste d'une première précondition avec son insistance sur le projet national. Il existe en effet une précondition culturelle et politique, qui prend la forme de la communauté qu'est la nation. L'échec d'une démocratisation importée par les ONG tient à la méconnaissance de cette précondition particulière. La méconnaissance totale par l'UE des Balkans (notamment en Yougoslavie) ou du contexte haïtien a entraîné des conséquences néfastes pour les pays concernés. Pour les Balkans en particulier, les différents acteurs ne pensent pas leur histoire commune de la même façon. Par exemple, lorsque l'Allemagne reconnaît la Croatie, cela provoque un divorce entre les peuples, précisément parce que cette reconnaissance se fait dans une méconnaissance totale de l'intervention allemande en Croatie.

⁷ Seymour Martin Lipset, "Some Social Requisites of Democracy: Economic Development and Political Legitimacy", *The American Political Science Review*, vol.53 n°1, mars 1959, pp.69-105.

⁸ Amartya Sen, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice et liberté*, Paris, Odile Jacob, 2000.

En Haïti, les traumatismes issus de la longue histoire font obstacle à la construction d'une communauté de destin, même s'il s'agit en l'occurrence d'une micro-nation.

La seconde précondition concernerait l'Etat comme structure cognitive et symbolique plutôt que comme un simple ensemble juridique. Cette précondition prend la forme d'une greffe de l'autorité politique sur des solidarités antérieures et primaires : familiales ou tribales. Cette greffe est nécessaire à la constitution d'un espace commun à tous les membres de la communauté, lui-même nécessaire au déploiement de la démocratie.

Discussions

Compte-tenu de la difficulté de faire la promotion de la démocratie, doit-on abandonner toute politique volontariste en la matière, s'inquiète **André Grjébine** ? Cela voudrait dire que la coopération se limite au seul commerce et que l'on croit la mondialisation capable à elle seule d'apporter la démocratie. Il questionne également le seuil posé par Marcel Gauchet au moment de la guerre des Malouines pour la promotion de la démocratie par la force, alors que l'on aurait pu remonter au président Wilson, voire plus tôt.

Au vu des deux préconditions dégagées par Marcel Gauchet, **Yâdh Ben Achour** s'interroge sur la part effective de politique de démocratisation dans les interventions extérieures des puissances occidentales.

Pierre Morel réagit aux interventions précédentes en précisant que, pour lui, le décentrage de l'UE n'a pas lieu en 1989, mais plutôt en 1975 avec la signature de l'Acte final d'Helsinki, qui n'oublie pas la grande Europe, même si la coopération est restreinte. L'Europe semble avoir privilégié le juridique et refusé la mémoire pour pouvoir se construire plus vite.

Avec l'explosion de la Yougoslavie, on mesure cette tension entre la mémoire et la construction juridique habermassienne. Habermas⁹ semble alors avoir conduit à une impasse, qui exige de convoquer à nouveau la pensée de Paul Ricoeur sur la reconnaissance¹⁰.

Pierre-Yves Cosset demande ensuite à Marcel Gauchet de préciser la part spécifique qui revient à l'Europe au sein de la communauté internationale dont il parle.

Ainsi que l'avance **Marcel Gauchet**, pour répondre aux objections, « nous sommes condamnés au volontarisme » puisque la légitimité démocratique l'a incontestablement

⁹ Sur cette idée, voir notamment Jürgen Habermas, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Paris, Fayard, 1998.

¹⁰ Paul Ricoeur, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990 et *Parcours de la reconnaissance, trois études*, Paris, Stock, 2004.

emporté et qu'il n'existe pas d'auto-avènement de la démocratie. Le pur réalisme est impossible, il faut donc passer par un volontarisme rusé, d'autant que les pré-conditions, autre point de débat, sont difficiles à atteindre.

Zaki Laïdi répond à l'objection sur Helsinki en soulignant que les débats de 1972 à 1975 se situent toujours dans le cadre de l'Europe et de la seule Europe : le message d'Helsinki est exclusivement destiné aux pays d'Europe Centrale et Orientale. La baisse du coût des conditions procédurales de la démocratie a pu faire naître une envolée des espérances, donnant forme à une illusion. L'échec de la démocratisation par la force aujourd'hui peut être comparé à l'exportation des valeurs de la France napoléonienne, notamment en Egypte. Il faut donc prendre en compte le « temps long » dans les études démocratiques, la demande de démocratisation, le fait que l'absence de démocratie devient un obstacle au développement, ou encore l'appel des forces locales demandeuses d'action de l'extérieur¹¹.

¹¹ Andrew P. Cortell, James W. Davis, "How Do International Institutions Matter? The Domestic Impact of International Rules and Norms", *International Studies Quarterly*, vol. 40, 1996, p. 451-478.

Autocrates, démocrates et théocrates

Participants : Yâdh Ben Achour, Olivier Roy

Résumé des interventions

Yâdh Ben Achour se demande si une action commune entre démocrates et théocrates est possible dans le monde arabe.

Pour y répondre avec précision, il propose une typologie des élites politiques issues des sociétés arabo-musulmanes. Il distingue trois types de démocrates et de théocrates : les démocrates de conviction, les démocrates stratèges, et les démocrates par nécessité ; les théocrates mondains, militants et guerriers. Exposons en détail ses distinctions.

- Le **démocrate de conviction** ne réduit pas la démocratie à des élections ou des infrastructures. Il développe aussi une conception substantielle de la démocratie sans disjoindre les deux aspects. La démocratie est alors un objectif en soi.
- Le **démocrate stratège**, au contraire, est intéressé avant tout par la prise de pouvoir. Ce genre est probablement majoritaire dans le monde arabe.
- Enfin, il existe des **démocrates par nécessité** aux yeux de qui la démocratie fait figure de substitut du Léviathan.

- Le **théocrate mondain** a un idéal : que la cité terrestre soit gouvernée par les lois de Dieu, mais il accepte l'impossibilité de le réaliser. La reconnaissance de ce mal nécessaire le conduit à adopter une attitude politiquement passive.
- Le **théocrate militant** partage l'idéal du premier mais pas sa passivité. Il choisit le militantisme pour conquérir les cœurs et les esprits par la politique.
- Enfin, le **théocrate radical ou guerrier** partage le même idéal que les deux précédents. Son diagnostic sur les causes de la difficulté à le réaliser diverge et le conduit à agir différemment. Selon lui, la société est trop corrompue pour accepter un tel idéal. Cet état de fait le fonde à recourir à l'action violente.

La question de la demande démocratique est posée au sein du monde arabe et, d'après Yâdh Ben Achour, elle ne sert que de source de légitimation politique. Si l'on peut considérer

qu'une telle demande n'existe pas dans le monde arabe, cela tient notamment au fait que le citoyen a un statut schizophrène : il est la source de la légitimité politique et, en même temps, il est exclu et nié. Les contradictions d'un tel statut sont sources de frustration, de ressentiment et produisent naturellement un grand déséquilibre.

Pour l'heure, le contexte n'est pas propice au développement de la pensée démocratique, notamment suite aux effets dévastateurs de la politique américaine, qui favorisent par réaction la culture théocratique. Guantanamo, Abu Grahib et les dommages collatéraux ont un impact très fort sur les opinions publiques.

L'impossibilité du dialogue entre les démocrates et les théocrates provient du fait qu'ils recourent à deux ontologies, deux métaphysiques différentes ; leurs socles de pensée ne se recoupent pas. Le démocrate s'inspire du relativisme, dénonce les risques de la croyance, qui peut pencher vers l'obscurantisme. A l'inverse, le théocrate voit dans le démocrate un traître potentiel pour la foi.

Pour nuancer l'appréciation de cette difficulté, et peut être rectifier le diagnostic d'impossibilité du dialogue, il faut confronter le « potentiel d'Islamité » (culture, représentation, valeurs...) au « potentiel de démocratisation » de chaque société. Tous les acteurs doivent tenir compte de cette double contrainte. Attention toutefois à l'usage inconsidéré du référent démocratique. Certaines semi-dictatures et semi-démocraties se revendiquent de la défense de l'Etat de droit (Egypte, Jordanie, Tunisie, Maroc). *A contrario*, des partis religieux utilisent le discours normatif de la démocratie, à l'exemple des Frères musulmans qui parlent de démocratie dans leurs discours. Cependant, une alliance entre démocrate et théocrate s'avère possible et conduit à la victoire de la démocratie procédurale.

De fait, la démocratie procédurale, limitée, peut constituer une ruse, un détour vers une démocratie substantielle, en évitant à la fois les dangers de l'anarchie et de l'autocratie.

Olivier Roy poursuit les interrogations autour du monde musulman en partant du constat de la perte de sens du mot « islamisme ». Le glissement du sens du mot fait qu'on applique ce concept aux Talibans, à l'Iran révolutionnaire, à la Turquie ou à l'UOIF sans distinction. Plusieurs questions sont associées à ce concept : celle de la place du religieux dans l'espace public, celle concernant « l'agenda caché » des mouvements radicaux, certains étant accusés d'accepter la démocratie comme un moyen en vue de l'instauration d'une théocratie. Il existe semble-t-il un invariant explicite, qui n'oblige pas à se poser la question

de l'agenda caché : les islamistes posent un absolu religieux qu'ils veulent faire exister dans l'espace public. Mais alors les évangélistes, les témoins de Jéhovah et le Vatican sont aussi intransigeants. Pousser l'idée de l'invariant jusqu'au bout conduit à dire que même s'ils deviennent démocrates, ils ne pourront pas renoncer à la théocratie.

Comment les sociétés gèrent-elles ces mouvements ?

Le multiculturalisme est un modèle qui ne fonctionne pas, puisque la religion ne se réduit pas à une culture, et l'assimilationnisme à la française ne fonctionne pas davantage. Ils incarnent les deux réactions face au phénomène islamiste. Une vision que l'on dit intégrationniste croit aux vertus de l'habitus démocratique et considère donc qu'il faut reconnaître et négocier avec les islamistes pourvu qu'ils ne soient pas violents. Une autre vision considère au contraire que cela équivaut à faire entrer le loup dans la bergerie ; elle choisira donc la laïcité autoritaire plutôt que la démocratisation via les religieux. L'attitude de Jacques Chirac face au président Ben Ali incarne cette attitude. Elle empêche la démocratisation et augmente les risques de résurgence de l'islamisme conservateur.

Le défi pour le passage à la démocratie consiste à savoir si un nombre suffisant d'islamistes sont prêt à tolérer le régime. La promotion de la démocratie ne doit donc pas s'appuyer sur des préconceptions abstraites, mais recourir à l'anthropologie politique.

Mais l'échec de l'imposition par la force de la démocratie procédurale conduit à la réapparition d'un discours culturaliste. Pour les Américains en Irak, le modèle est l'Allemagne ou le Japon de 1945 : il s'agit de leur montrer qu'ils ont intérêt à devenir démocrates.

Parmi les poncifs utilisés, l'un concerne l'opposition entre les « sociétés traditionnelles » et les « modernisateurs ». Elle est fautive, puisque les sociétés traditionnelles sont retravaillées par la modernité, le tribalisme s'en trouvant d'autant changé. Par exemple, les Talibans sont issus d'une crise du tribalisme et proposent une transition par rapport au modèle tribal.

Enfin, la question de l'entrée de l'islamisme dans la vie politique et des stratégies à leur disposition mérite d'être posée, et relève également de la rencontre avec la modernité. En Turquie, c'est grâce à « l'islamisme municipal » que les partis islamistes ont incorporé les valeurs démocratiques. De même, dans l'Iran de Khatami, la société civile islamique a inventé la démocratie. A travers la démocratie procédurale, la sécularisation gagne, car les individus sont socialisés avec des opinions diverses.

Au fond, deux stratégies sont possibles pour les islamistes face à l'échec de l'islam politique¹² : soit ils choisissent la rupture radicale comme Al Qaeda soit ils entrent dans le processus démocratique. Ils peuvent alors tenter de sauver une spécificité et accepter la démocratie par nécessité au nom de cette préservation.

Dernière remarque, la sincérité n'est pas un concept politique. Le soupçon sur ladite sincérité repose souvent sur une essentialisation des positions alors que l'entrée en politique infléchit les positions des acteurs : le Premier ministre Erdogan n'est plus le théocrate militant qu'il devait être à l'âge de 20 ans. La question de la sincérité révèle d'ailleurs une confusion entre religion et religiosité. La vérité du dogme ne compte pas tant que la façon dont on reformule et on individualise la religiosité.

Discussions

L'Etat dans le monde arabe s'efforce de préserver une alliance entre autocrates et théocrates, qui renvoie au potentiel d'islamité de ces sociétés. Cette alliance se retrouve aussi bien au Pakistan ou en Iran qu'en Arabie Saoudite. Il ne faut toutefois pas négliger la différence d'horizon temporel entre l'autocrate désireux de se maintenir au pouvoir et le théocrate qui se projette beaucoup plus loin. Lorsque l'autocrate laisse la société civile aux mains du théocrate, il s'expose à de graves périls. L'alliance de Sadate avec les Frères Musulmans les a finalement conduits à la prise du pouvoir.

On observe un jeu d'instrumentalisation réciproque, de la part des démocrates et des théocrates. L'UE joue parfois un rôle dans la légitimation des islamistes, en les ostracisant.

Développement ou démocratisation ? L'étude du monde arabo-musulman nous suggère que la démocratisation doit être première. La communauté de San Egidio, comme le kéralisme, sont des mouvements sociopolitiques. Le Hizb Ut-Tahrir (parti de la libération), qui vise à établir le Califat, représente de jeunes générations, et n'a pas été capable de prendre le pouvoir au Tadjikistan. De fait, comme les communistes français, les islamistes peuvent être intégrés dans le jeu politique classique. Il en a été ainsi dans le cas algérien avec les discussions de San Egidio – l'arrêt de la chasse aux islamistes contre la reconnaissance de la démocratie.

¹² Olivier Roy, *L'échec de l'islam politique*, Paris, Seuil, 1999.

Zaki Laïdi insiste sur le fait qu'il existe une demande sociale de participation aux affaires publiques mais pas nécessairement de demande de démocratie.

Enfin, concernant les pré-conditions, l'idée d'un problème spécifique au monde arabe ne doit être surexploitée, ce qui n'empêche pas de constater une crise profonde dans cette zone, de graves problèmes liés à l'écriture et au culturel que la fabrique d'un âge d'or, notamment autour de la figure d'Averroès, ne suffit pas à masquer. En ces matières, l'argument culturaliste doit être rejeté non pas comme un mal en soi mais parce qu'il ne suffit pas à expliquer le phénomène. Le rôle de l'éducation (régression du système éducatif, retrait des humanités) doit être souligné. La baisse du niveau de l'arabe parlé est sensible, et les meilleurs écrivains sont partis dans les universités américaines.

La fatigue démocratique ?

Participants: Meltem Müftüler-Bac, David Chandler, Jacques Rupnik, Michael Emerson

Résumé des interventions

Meltem Müftüler-Bac prend le cas de la Turquie pour mesurer si la conditionnalité politique pratiquée par l'Union européenne parvient à initier des changements. La Turquie a connu un processus de modernisation différent des autres pays, avec la constitutionnalisation au XIX^{ème} siècle, puis Mustapha Kemal, qui impulse un profond changement économique et social. A partir de 1923, elle manifeste sa volonté d'être reconnue comme européenne ; ultérieurement, son adhésion à l'OTAN et son rapprochement des institutions communautaires confirment cet ancrage. A partir de 1945, elle devient membre de l'OCDE et membre fondateur du conseil de l'Europe ; en 1952, elle adhère à l'OTAN ; dans les années 1950, elle est l'un des premiers membres associés à la Communauté européenne. La conditionnalité politique joue à plein lorsqu'Ankara négocie avec l'UE. La diffusion de normes démocratiques doit, pour être efficace, s'appuyer sur des acteurs réceptifs, notamment dans la société civile, des catalyseurs de changements. Or, la Turquie connaît de profonds clivages, sur fond de sécularisme globalement accepté. Pour l'efficacité de la promotion de la démocratie, l'UE doit donc être crédible dans ses propositions. De ce point de vue, selon l'intervenante, la possibilité d'un référendum en France fait décroître la crédibilité européenne. Jusqu'à présent, on a pu observer un déclin du rôle des militaires dans la vie politique turque depuis 1999, ainsi qu'une amélioration de la condition de la minorité kurde. En conclusion, l'UE a été plutôt efficace, mais le manque d'une position unique sur la Turquie fait baisser sa crédibilité.

David Chandler propose une analyse provocatrice : la promotion européenne de la démocratie est-elle une stimulation ou une simulation ? D'après lui, l'UE utilise les normes en tant que simulation et dissimulation. A-t-on affaire à une politique de démocratisation ou à la promotion d'intérêt ? La « simulation » des normes comme processus politique fait office de projet mais elle ne camoufle qu'une illusion, elle dissimule la question du pouvoir et des politiques effectivement menées. La démocratie n'est pas perçue comme un objectif politique

que l'on va promouvoir par des stratégies. Reste le paradoxe suivant, qui sera aussi développé par Jacques Rupnik, et que David Chandler utilise pour éclairer les problèmes de définition de soi que rencontre l'UE : elle n'a pas de grande politique similaire aux Etats-Unis, mais la promotion de la démocratie a porté ses fruits dans une quinzaine de pays qui prennent l'UE pour modèle. En effet, à la différence de la politique américaine de promotion de la démocratie, le modèle européen ne se dit pas comme une volonté d'exportation de soi. L'UE multiplie les normes qui cadrent à leur tour le débat, tout en étant largement idéalisées. Le problème réside alors dans le fait que les normes n'existent véritablement que lorsqu'elles échouent : c'est lorsqu'elles ne sont pas pleinement assimilées qu'elles apparaissent distinctement. Dans ce cas, les Européens affirmeront que l'échec est dû à une différence culturelle, ce qui les conduit à croire qu'ils sont définis par des normes. L'Union européenne finit donc par célébrer les normes pour se célébrer elle-même. Face à des stratégies instrumentales, et à la fatigue de l'élargissement, on doit conclure au manque de réalité de la norme en tant que pouvoir et puissance : le discours sur les normes s'avère donc une mystification.

Jacques Rupnik observe que si l'UE n'a pas de grande stratégie de démocratisation, sa présence a été efficace dans sa périphérie. Bruxelles a fait de la « promotion de la démocratie » par inadvertance. La démocratisation connaît trois destins différents : l'Europe Centrale, les Révolutions colorées et les Balkans. Il s'avère que l'UE sait consolider des démocraties dans des pays où l'Etat fonctionne et respecte le droit. L'Europe comme force d'attraction a très bien fonctionné chez les pays du groupe de Visegrad (Hongrie, République tchèque, Slovaquie et Pologne), mais aussi dans ceux qui ont connu des fléchissements à un moment donné – la Slovaquie, la Roumanie, la Bulgarie et la Croatie. Pour les élites politiques, le coût de ne pas faire partie du club devient trop élevé. La promotion marche d'autant mieux que le pays est petit, lors de la phase de préparation à l'adhésion. Ensuite, on observe un phénomène de « dépressurisation » des gouvernements ayant menés les réformes, après avoir atteint l'objectif majeur des années 1990. Ainsi, ces dirigeants modérés laissent la place à des partis plus populistes, à l'instar de ce que l'on observe en Pologne avec les frères Kaczynski. Ces mouvements ne sont pas contre la démocratie, mais contre le néo-libéralisme tel qu'il a été pratiqué avec enthousiasme au cours des années 1990. Face à une Pologne « néo-libérale », les dirigeants actuels se réclament de la Pologne « solidaire », mais aussi

moins spontanément européenne que les élites précédentes, ainsi que de la population en général.

La démocratisation dans les protectorats de l'ex-Yougoslavie repose la question des cadres territoriaux inachevés¹³. Peut-on passer des protectorats internationaux à une démocratie assumée ? Le cas de Paddy Ashdown, ancien haut représentant en Bosnie, peut en faire douter. Pour se démocratiser, le protectorat doit prévoir sa propre fin et l'anticiper, c'est-à-dire penser comment se démettre. Une fois de plus, l'UE apparaît comme la seule stratégie de sortie de crise pour la région, à condition de respecter ses engagements pris dans le cadre du Pacte de Stabilité de l'Europe du Sud-Est.

Michael Emerson revient d'abord sur le titre du colloque : non, nous n'assistons pas à la fin du moment démocratique, et oui, il s'agit bien d'un défi pour l'Europe. Nous assistons de fait à la fin d'un mouvement d'accélération de la démocratisation en Europe centrale. Pour mieux le comprendre, on peut distinguer trois modèles de démocratisation: la conditionnalité politique, qui a connu des succès à court terme, un modèle à plus long terme qui croit aux effets politiques de la socialisation et envisage la démocratie comme le « compagnon naturel » d'une société économiquement développée et éduquée, et le modèle gravitationnel de démocratisation, emprunté à l'économie, et qui se situe entre les deux précédents. Comment donner une place à la capacité d'absorption dans ces modèles ? Cette notion conduit à formuler un certain nombre de doutes sur l'idée d'une Europe post-moderne et réintroduit des considérations réalistes dans la saisie de l'objet européen. La conditionnalité est moins forte actuellement suite aux référenda (France, Pays-Bas), qui font que les prochains élargissements se feront au plus tôt en 2015 pour la Croatie et en 2025 pour le reste des Balkans. Michael Emerson estime qu'un petit traité serait nécessaire pour régler les problèmes institutionnels. Il met également en garde contre la tentation d'opposer l'Europe-puissance à l' « Europe zone de libre échange ». L'arbitrage auquel les européens vont être confrontés consistera plutôt à choisir entre une Europe puissance par la norme ou au contraire puissance plus réaliste, au sens que la théorie des relations internationales donne à ce terme. La politique européenne de voisinage est-elle une stratégie ou un placebo ? Elle se révèle à géométrie variable si l'on considère les cas des voisins du Sud et de l'Est, les premiers n'étant

¹³ Ivan Krastev, "Bringing the State Back up", Conference paper, September 2003, <http://suedosteuropa-gesellschaft.com>, quoted in Judy Batt, "The Western Balkans: Moving on", *Chaillot Paper*, n°70, October 2004, p. 13.

pas soumis à la cour européenne des droits de l'homme (CEDH) à la différence des seconds. Mais lier les deux ensemble serait une erreur aux yeux de Michael Emerson.

L'UE ne doit pas renoncer à faire de la promotion de la démocratie : Poutine, Al-Qaïda, les pressions migratoires, la politique de Bush ou les dissensions internes l'y contraignent. S'il est probable que la Russie connaîtra encore un moment autocratique, le dilemme entre sécurité et démocratie ne doit pas être généralisé : sans doute est-il valide dans le secteur énergétique mais pas pour les autres.

Discussions

Les débats portent sur les démocraties libérales (même si l'adjectif est connoté en France, qui l'associe systématiquement au néolibéralisme économique, le terme ne pose pas un problème de fond) et les relations entre démocratie procédurale et démocratie substantielle ; **Kalypto Nicolaïdis** revient sur l'appréciation d'Olivier Roy qui considérait que le kéralisme s'est démocratisé. Elle estime pour sa part que c'est la Turquie qui s'est démocratisée plutôt que le mouvement en lui-même. **Meltem Müftüler-Bac** s'accorde parfaitement sur ce constat. La « fatigue européenne », terme récusé par Michael Emerson, paraît néanmoins faire l'objet d'un large consensus.

Le débat entre Fareed Zakaria¹⁴ et Mark Plattner constitue le socle de la discussion : le premier considère que l'organisation d'élections pluralistes dans des Etats encore autoritaires aboutit à des démocraties « illibérales », l'état de droit et la démocratie n'étant pas transposables. Mark Plattner situe sa réflexion dans un horizon temporel plus long et, convaincu que l'organisation d'élections pluralistes constitue une propédeutique de la démocratie libérale, les érige en correctifs sur le long terme : le meilleur moyen pour palier au défaut des premières élections et ancrer une culture démocratique au sein d'un Etat consiste à organiser régulièrement et opiniâtement de nouvelles élections. **Jacques Rupnik** évoque la politique de l'Europe Centrale dans les années 1990 et illustre les limites du modèle de Plattner : il y a eu un vide de « politique » à proprement parler, dans la mesure où tous les

¹⁴ Fareed Zakaria, "The Rise of Illiberal Democracies", *Foreign Affairs*, vol.76 n°6, novembre-décembre 1997, pp.22-43 puis *The Future of Freedom. Illiberal Democracy at Home and Abroad*, New York, W. W. Norton & Company, 2003. Mark F. Plattner, "Liberalism and Democracy: Can't have one without the other", *Foreign Affairs*, vol.77, n°2, mars-avril 1998, disponible à l'adresse <http://www.foreignaffairs.org/19980301faresponse1382/marc-f-plattner/liberalism-and-democracy-can-t-have-one-without-the-other.html> et "From Liberalism to Liberal Democracy", *Journal of Democracy*, vol.10 n°3, pp.121-134, juillet 1999.

gouvernements élus ont mené la même politique qui visait *in fine* à l'adhésion à l'UE. On assiste donc, en réaction, à un « tournant anti-libéral / anti-Européen » en Slovaquie, mais surtout en Pologne – avec les critiques de l'indépendance de la Banque Centrale et de la Cour Constitutionnelle. Ni l'intégration européenne ni la démocratie ne sont irréversibles ; et prenons garde à ne pas tomber dans une « téléologie libérale » (**Zaki Laïdi**), selon laquelle la démocratisation des gouvernements serait un processus linéaire et irréversible.

David Chandler insiste sur l'analyse des normes pour comprendre le discours pervers sur la démocratie et sa promotion. Il relève que la demande de démocratie change d'origine : alors que les peuples la réclamaient pour eux-mêmes, ce sont désormais les élites qui formulent cette revendication et l'appliquent aux autres peuples. Chandler invite ainsi à ne pas oublier que l'expression « exportation de la démocratie » est un oxymore. On assiste plutôt à l'exportation du « monde fantasmagorique des normes ». Ainsi, Paddy Ashdown (parfois surnommé « le vice-roi de Bosnie), qui fait élire des représentants avant de démettre ceux de trois partis qu'il estime trop « nationalistes », apparaît comme un proconsul envoyé par l'UE (entre 2002 et 2006). En quelque sorte, l'élection ne suffit pas à faire la démocratie – même s'il n'y a pas de démocratie sans elle. Elle exerce un pouvoir politique qui implique une responsabilité qu'elle refuse d'endosser. A la rigueur, poursuit Chandler, une politique impériale clairement assumée serait préférable car elle ne fuit pas l'exercice des responsabilités.eu égard à la politique que l'on mène. Il s'agirait de reconnaître que les problèmes des sociétés auxquelles est destinée cette politique de promotion de la démocratie sont économiques et politiques, plutôt que de vouloir changer les gens en leur apportant des normes.

Concernant la Bosnie, **Zaki Laïdi** défend la thèse de l'exercice contre celle de la simulation (Chandler). Le problème du pays vient de l'institutionnalisation des droits des minorités, qui facilite l'influence des puissances extérieures.

Plusieurs intervenants soulignent l'importance des processus de construction et de démocratisation de l'Etat, qui s'appuient sur une histoire et un contrat social. Toute tentative de « promotion de la démocratie » ne peut être cohérente sans tenir compte de ces facteurs.

La rente contre la démocratie

Participants: Luis Martinez, Stefania Panebianco, Andrey S. Makarychev, David Recondo

François Heisbourg propose deux axes problématiques avant de laisser la parole aux intervenants : la démocratisation est-elle possible à partir d'une situation de rente ? La rente est-elle l'obstacle rédhibitoire à la démocratisation ou trouve-t-on des blocages analogues dans des pays non rentiers d'une même région ?

Résumé des interventions

David Recondo présente le cas vénézuélien, qui bénéficie depuis plusieurs années d'une forte hausse de ses revenus pétroliers, ce qui lui permet de jouer un rôle de pôle d'intégration de l'Amérique Latine. De fait, une telle politique « bolivarienne » ne serait pas possible sans les revenus rentiers.

Il propose un constat nuancé soulignant à la fois le poids déterminant de la rente pour le régime politique – l'économie vénézuélienne dépendant au 2/3 de la vente de pétrole brut, à la Chine ou à l'Iran pour la majeure partie – et des éléments favorables à la démocratisation. On taxe souvent Chavez de « populiste » au vu de ses mesures sociales, qui ne sont pourtant pas si éloignées de celles du premier mandat de Carlos Andres Peres dans les années 1970. Le Venezuela était dans les années 1940 – 1950 un pays encore largement rural, qui a connu par la suite une période de croissance et de stabilité politique – aucun coup d'Etat entre 1958 et 2002 –, contrairement à bien d'autres Etats sud-américains. Considéré un temps comme l'« Arabie Saoudite latino-américaine », Caracas subit de plein fouet la chute des prix pétroliers en 1983, faute d'une industrialisation (le « syndrome hollandais »), et entre dans le cycle de l'endettement et de l'ajustement structurel.

De ce point de vue, Chavez s'inscrit davantage dans une filiation « nationaliste » que « marxiste – léniniste ». La rente pétrolière a été utilisée pour les « missions sociales de redistribution », dont les coopératives lancées après avril 2003. Au-delà des approches superficielles, on observe des phénomènes de clientélisme, notamment dans les « *barias* » (quartiers), mais aussi de politisation : la société vénézuélienne a longtemps été apathique et apolitique, l'inclusion récente que l'on peut observer est certes hétéronome mais des espaces locaux producteurs de citoyenneté semblent se dégager. On va ainsi à l'encontre de l'idée

selon laquelle, par une politique de redistribution, l'Etat rentier parvient à « dépolitiser » sa population.

Luis Martinez s'interroge quant à lui sur l'imperméabilité à la démocratie des Etats du Maghreb en dépit de la proximité de l'Union européenne, dont l'influence en ces matières n'est guère fructueuse. Le partenariat euro-méditerranéen ou la politique européenne de voisinage affichent une ambition théorique très forte mais il convient de se rappeler que l'Algérie a basculé dans la guerre civile, la Tunisie dans un régime policier et la Libye a longtemps fait l'objet de sanctions internationales. En Algérie et en Libye, la rente pétrolière immuniserait-elle alors les Etats contre le changement politique ?

Pour répondre à cette question, il faut partir de la trajectoire des Etats postcoloniaux ainsi que des possibilités de rente. Cette dernière n'est pas le facteur de blocage unique en Algérie et en Lybie même si, dans ce dernier cas, elle a joué un rôle de consolidation de l'autoritarisme sur les 20 dernières années. Khadafi a mis en place une diplomatie de la corruption, notamment avec l'Italie, premier importateur du pétrole libyen, de sorte que le régime agisse en faveur d'une limitation des sanctions internationales qui visent Tripoli. Sa rente pétrolière peut être évaluée entre 20 et 30 milliards de dollars.

Une question demeure : la réintégration de la Lybie dans le jeu international vient-elle de ses progrès démocratiques ou de la baisse des attentes de la communauté internationale ? De fait, il apparaît que le critère démocratique n'est pas déterminant en ce qui concerne le commerce de matières premières énergétiques. Même parmi les pays scandinaves, supposés « vertueux », la Norvège entretient des liens avec le régime libyen via Statoil, la compagnie nationale d'Oslo. Le 11 septembre semble marquer un seuil de ce point de vue : la Libye a voulu réformer son armée après avoir renoncé à ses armes de destruction massive (2003) et le commerce vers Tripoli pèse désormais entre 30 et 40 milliards de dollars par an. Nous sommes devenus moins regardants parce que les Libyens sont une garantie de l'approvisionnement de l'occident et pétrole et des « alliés » dans la guerre contre le terrorisme. Au fond, le régime libyen n'a pas changé du tout en dépit de l'abolition des tribunaux révolutionnaires.

La rente constitue donc bel et bien un facteur de blocage mais elle n'est pas le seul. Le phénomène s'observe aussi en Algérie puisqu'une loi sur la libéralisation des investissements pétroliers est votée en 1991, alors même que le pays sombre dans la guerre civile.

Rente, clientélisme et patrimonialisme

Le concept d'Etat rentier est apparu au cours des années 1960 chez des économistes qui travaillaient sur les pays exportateurs de pétrole du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, à l'instar de la Lybie et de l'Algérie, mais a pu être étendu au Venezuela et à la Russie. Il a été ensuite réutilisé par des politologues et des sociologues pour traiter de la question de la « domination patrimoniale »¹⁵ ou de l' « autonomie de l'Etat »¹⁶.

Afin de clarifier les débats, il est utile de distinguer trois niveaux : la rente, le clientélisme et le patrimonialisme.

La rente est une *somme* reçue périodiquement à titre de revenu par un bénéficiaire : ainsi en est-il de la rente pétrolière, souvent mentionnée par les intervenants. La rente est ainsi la différence entre le prix de marché d'un produit et son coût d'opportunité, c'est-à-dire le coût de maintien des facteurs de production¹⁷. Les économistes associent à la rente un comportement spécifique – la recherche de rente (ou *rent-seeking*¹⁸), qui a des effets politiques.

Le clientélisme, pour sa part, est une *pratique politique*. Il désigne un système fondé sur la relation verticale entre un dirigeant et des clients. Ces pratiques diffèrent du fonctionnement d'une bonne démocratie dans la mesure où ils supposent une confusion du public et du privé et un traitement préférentiel réservé aux clients au détriment des autres.

Le concept de patrimonialisme, enfin, désigne une *forme de domination politique* et a été théorisé par Max Weber dans *Economie et société* (1920). L'appareil administratif est nommé par et responsable devant le dirigeant suprême. Weber faisait remarquer que les Etats patrimoniaux avaient moins de chance de se développer que ceux relevant de l'Etat de droit, en raison du manque de prévisibilité.

Pour résumer, une administration patrimoniale est souvent associée à une pratique clientéliste, qui peut provenir d'une rente à distribuer. Il faudrait ensuite différencier plusieurs types d'Etats rentiers, certains étant caractérisés par l'absence de taxation des nationaux, comme l'Arabie Saoudite à partir du milieu des années 1970, tandis que d'autres montrent une capacité de distribution de la rente, à l'instar du Venezuela, à un plus grand nombre. Le premier type sera plus à même de faire fi de la revendication démocratique que le second.

Stefania Panebianco évoque ensuite l'échec de la politique de conditionnalité dans le cas sud-méditerranéen. En 2003, le partenariat a été étendu à de nouveaux pays alors même que cette politique n'a pas fonctionné. Elle précise qu'à la différence du processus de Barcelone, multilatéral, le partenariat euro-méditerranéen était seulement bilatéral. Assiste-t-on à la fin de la vague démocratique ? On assiste bien là à l'émergence d'un défi pour l'Europe, confrontée à la volonté de répandre des normes démocratiques. Elle a tenté de promouvoir la démocratie, notamment à travers le programme MEDA, mais cela n'efface pas l'impression d'un hiatus entre la rhétorique et les faits. Surtout, si elle a réussi dans certains

¹⁵ Hazem Beblawi, Giacomo Luciani, *The Rentier State*, Londres, Croom Helm, 1987.

¹⁶ Theda Skocpol, "Rentier State and Shi'a Islam in the Iranian Revolution", *Theory and Society*, Vol.11, n°3, mai 1982, p.265-283.

¹⁷ Alan Richards, John Waterbury, *A Political Economy in the Middle East*, Boulder, Westview, 1996.

¹⁸ James M. Buchanan, Robert D. Tollison et Gordon Tullock, (eds.), *Toward a Theory of the Rent-seeking Society*, College Station, Texas A & M University, 1980 et Gordon Tullock *et. alii*, *Public Goods, Redistribution and Rent Seeking*, Cheltenham, E. Elgar, 2005.

cas à exporter la démocratie et les droits de l'homme, l'Union européenne s'est révélée incapable de maîtriser des réformes économiques et politiques dans des pays tiers. La conditionnalité politique, comme instrument concret et opératoire, reste confrontée à l'arbitrage entre démocratisation et stabilisation du voisinage d'une part, et les conflits de priorités entre la Commission et le Conseil d'autre part. De même que Luis Martinez précédemment, Stefania Panebianco constate que la démocratie n'est qu'un aspect de la politique étrangère européenne, qui compose avec les autoritarismes. Elle n'accorde pas un grand poids au critère démocratique dans le choix de ses partenaires mais adopte en général une approche des problèmes par le bas (*bottom up*). Philippe Schmitter¹⁹ explique d'ailleurs que les facteurs endogènes sont beaucoup plus importants dans le processus de démocratisation que les facteurs extérieurs, nécessairement limités. L'UE doit être à la fois plus cohérente, plus consistante dans son approche et en finir avec le *statu quo*.

Andrey Makarychev emprunte une approche constructiviste soucieuse des discours et de leur rapport à la construction de l'identité pour aborder la démocratie souveraine telle qu'elle est pensée par le pouvoir russe. Le projet de Poutine réside dans la séparation du politique et de l'économique, puisque les oligarques ont dominé le processus politique après la réélection d'Eltsine en 1996, par le biais de privatisation de masse. Mikhaïl Khodorkovsky, l'ancien patron du groupe pétrolier Ioukos, en a fait les frais : il est en prison depuis octobre 2003 pour 8 ans, pour fraude fiscale, en raison d'une opposition qu'il a manifestée envers Vladimir Poutine. La politique devait s'émanciper du monde des affaires, des oligarques. Son objectif principal consiste à restaurer la subjectivité politique de la Russie. Pour ce faire, il doit procéder à un renforcement des frontières. Mais le Kremlin développe une approche managériale du pouvoir plutôt qu'une approche démocratique : cela se traduit notamment par le remplacement des élections des gouverneurs par un mode de désignation. L'affrontement entre l'Etat et les mass-médias est aussi une constante. On assiste donc à la fois à une dépolitisation de certains segments de la société initiée par le pouvoir politique et à une « marketisation » de l'Etat. Le régime devient plus technocratique et moins démocratique. A travers le discours de Munich, devant l'OSCE, Poutine cherche à dépolitiser les relations avec l'Ukraine et la Biélorussie d'une part, et à proposer un discours sécuritaire et géopolitique d'autre part. La notion d'exception – à articuler à la norme – fait partie intégrante de la vision

¹⁹ Philippe C. Schmitter, *How to democratize the European Union and why bother ?*, Landham, Rowman and Littlefield, 2000 et Philippe C. Schmitter *et alii.* (dir.), *L'avenir de la démocratie en Europe : état des lieux et propositions de réforme*, Strasbourg, éditions du Conseil de l'Europe, 2004.

et de la pratique de Moscou en matière de politique étrangère, qui fonctionne suivant les schémas du décisionnisme schmittien.²⁰

La démocratie souveraine : extraits de *L'Empire au miroir*

La «démocratie souveraine» s'appuie sur l'action d'une élite nationaliste qui aspire à la monopolisation du pouvoir en créant de nouveaux partis politiques, instruments d'un pluralisme de façade, soutenus par des relais médiatiques. Ainsi en a-t-il été pour *Rodina*. Ce concept structurant le fonctionnement du système politique russe de la période Poutine présente par ailleurs de nombreuses affinités avec le néo- Eurasisme. Tous deux impliquent l'indépendance économique et la puissance militaire de la Russie ainsi qu'une vision de sa place dans le monde en opposition aux valeurs occidentales prétendument universelles; ils s'appuient sur l'anti-libéralisme et la définition de la démocratie du théoricien allemand Carl Schmitt. Dans *Parlementarisme et démocratie* [1923], il la caractérise par l'identité des gouvernants et des gouvernés; elle est en cela incompatible avec le principe libéral de la représentation politique. A partir de là, les néo- Eurasistes comme les partisans de la démocratie souveraine peuvent dessiner une figure du pouvoir qui ne représente pas le peuple dans sa pluralité mais l'*incarne* dans un souci d'unité. Le volontarisme autoritaire qui s'ensuit trouve sa justification dans le décisionnisme schmittien. Si Sourkov ne cite pas explicitement Schmitt, cela s'explique en grande partie par ses compromissions connues avec le III^e Reich qui en font une *persona non grata* dans une publication proche du Kremlin. Pour une analyse plus détaillée dans ce sens, voir Ivan Krastev, ““Sovereign Democracy”, Russian Style”, 16 novembre 2006 (disponible à l'adresse: http://www.opendemocracy.net/globalization-institutions_government/sovereign_democracy_4104.jsp) Par ailleurs, la conception schmittienne de la division du jeu politique entre ami et ennemi cadre assez bien avec la vision néo- Eurasiste d'une inimitié radicale à l'endroit de l'atlantisme/globalisme. D'ailleurs, partisans de la «démocratie souveraine» et néo- Eurasistes développent une vision conspirationniste des «Révolutions colorées» (Géorgie en 2003, Ukraine en 2004), selon laquelle la Révolution Orange ukrainienne ne serait qu'un complot de la CIA, et donc une «ingérence» dans les affaires intérieures de Moscou. (“Vladimir Surkov Secret Speech: How Russia Should Fight International Conspiracies”, 12 juillet 2005, disponible à l'adresse: <http://www.mosnews.com/interview/2005/07/12/surkov.shtml/#go>) Enfin, la «démocratie souveraine» et le néo- Eurasisme entendent redonner au pays un rôle dans son environnement régional grâce à un nouveau «soft power» distinct de celui de l'URSS. (Voir Nicu Popescu, “Russia's Soft Power Ambitions”, *CEPS Policy Brief*, n°115, octobre 2006.)

Didier Chaudet, Florent Parmentier et Benoît Pélopidas,
L'Empire au miroir. Figures impériales, intellectuels et pouvoir aux Etats-Unis et en Russie,
Genève, Droz, 2007, p.78.

²⁰ Le texte fondateur de cette approche, que l'on oppose traditionnellement au normativisme de Hans Kelsen, est Carl Schmitt, *La dictature*, Paris, Seuil, 2000 [1921].

Discussions

Pierre Morel propose tout d'abord quelques précisions sur les présentations précédentes.

Pour nuancer le diagnostic relatif au Venezuela, il précise que le pays s'achemine vers une baisse tendancielle de la production de pétrole de l'ordre de 20% dans les prochaines années, conformément au célèbre « pic d'Hubbert »²¹. En ce qui concerne la fin de l'exception libyenne, il insiste sur le caractère « donnant-donnant » de cette évolution. Les Libyens auraient échangé le renoncement aux armes de destruction massive, l'acceptation du contrôle de l'AIEA sur les opérations de démantèlement contre une normalisation de leur statut sur la scène internationale.

Il propose ensuite une série de commentaires balayant l'Asie Centrale, le Maghreb et l'Amérique du Sud.

La Russie, de plus en plus offensive sur le plan international, semble rejeter son passé proche, les années 1990, qui font office de contre-modèle. Trois grands traits résument la position actuelle de Moscou : l'attachement à la souveraineté, l'équilibre des finances (Koudrine a su limiter les effets du « syndrome hollandais »), le choix de la puissance plutôt que de la prospérité, ce qui s'inscrit dans une tendance de fond²². Se pose encore la question de la succession russe, prévue pour la fin de l'année 2008. Concernant l'Asie Centrale, Pierre Morel observe que la question démocratique s'y pose également. Ces Etats font partie de l'OSCE ; l'UE est reconnue et partiellement intégrée dans les modes de réflexion locaux. La région est marquée par une hausse importante du trafic de stupéfiants et le maintien de régimes présidentielistes issus de l'indépendance.

Yâdh Ben Achour met en garde contre une théorisation hâtive de l'Etat rentier : la rente en elle-même n'explique pas tout, ni isolément, ni si on la combine à d'autres facteurs. Elle est encouragée par le pouvoir. Il propose une autre approche soulignant que l'absence de démocratie explique une mauvaise utilisation de la rente. Et, dans le cas tunisien, si le Parlement européen condamne régulièrement les pratiques du régime, le Président français lui réaffirme son soutien de sorte que la situation stagne. Les réflexions se focalisent ensuite sur les liens entre rente et démocratie – la rente peut-elle déboucher sur la démocratie, et la

²¹ Dans une zone géographique donnée et avec une méthode d'extraction constante, on observe une décroissance de la production, comme l'a énoncé le géophysicien Marion King Hubbert.

²² Georges Sokoloff, *La puissance pauvre : une histoire de la Russie de 1815 à nos jours*, Paris, Fayard, 1996.

démocratie permet-elle de sortir de la rente pour proposer un système permettant également la stimulation de la production interne du pays ?

Zaki Laïdi invite à approfondir les réflexions sur la rente : à qui profite-t-elle ? Il semble qu'elle crée un écran masquant une situation parce que les Etats rentiers n'ont pas forcément besoin de l'Europe alors que les Européens sont conscients qu'ils ont besoin des ressources que lesdits Etats rentiers leur procurent. Il ne faut pas non plus oublier que la démocratisation est née de la revendication d'une représentation politique en contrepartie du versement de l'impôt dans les 13 colonies, en vertu du principe bien connu : « *no taxation without representation* ». Or, la fiscalité sur les personnes physiques a toujours été très faible dans les anciens pays du tiers monde. On peut ici parler d'autonomie de l'Etat, vis-à-vis de sa base économique, mais aussi de ses citoyens, puisqu'il s'affranchit d'une responsabilité à leur égard. Il est donc très improbable qu'une revendication de représentation politique voie le jour par une voie analogue, à condition de considérer que les groupes sociaux se soucient exclusivement de question fiscale. Après tout, il est possible d'imaginer qu'une crise non-budgétaire pourrait mobiliser certains groupes. S'ajoute la question suivante : comment la rente redistribue-t-elle la puissance ?

Contre certaines utilisations de la dette, il faudrait punir des deux côtés, poursuit **Kalypso Nicolaïdis**, qui insiste pour que l'on distingue l'origine des ressources : celles issues de l'impôt ne doivent pas être assimilées à celles qui proviennent du privilège de la dette ou encore du pétrole. Une volonté politique considérable serait alors nécessaire ; de telles questions méritent d'être posées à l'échelle de l'Union européenne.

Les débatteurs remarquent que l'Egypte, bien que dépourvue de ressources pétrolières, relève également du phénomène rentier : l'aide étrangère, le tourisme, la diaspora et le canal de Suez génèrent des revenus captifs. Au fond, le problème de la rente tient au fait qu'elle immunise le pouvoir politique contre la contestation de l'intérieur : ce comportement de rentier s'observe en Algérie, qui emploie des Chinois alors que 30% de la population est au chômage ; le pouvoir en place vise en fait à éviter le danger que représente la formation d'une classe ouvrière et à garantir l'obtention de logements peu chers, dans une logique redistributive.

Pierre Morel, concédant que l'UE manque parfois de réactivité en matière de promotion de la démocratie, invite toutefois à observer les véritables enjeux de l'Asie

Centrale. Les Etats-Unis visent à désenclaver l'Asie Centrale par le Sud (Afghanistan). Les Européens, par contraste, remarquent que cela risque de dés-européaniser l'Asie Centrale, alors que l'UE y est présente, même si elle ne dispose pas du levier de l'adhésion.

Le débat se recentre sur la définition de la rente, ainsi que sur son rôle comme défense immunitaire interne et externe. La rente devient l'ennemi de sa propre perpétuation à terme, même si elle sert paradoxalement la stabilité politique à court terme. Le lien entre rente et violence est exploré. La guerre de ressources peut apparaître au cours de la période où le régime bénéficie de la rente (appropriation des richesses) ou à la fin de celle-ci (conflit de répartition : guerre en Irak en 1990-91, guerre civile en Syrie). De même, il ne faut pas oublier que plusieurs de ces Etats s'appuient sur des capacités de collecte fiscale assez limitées.

Luis Martinez introduit une comparaison entre le pétrole et le migrant en Lybie. En effet, forte de deux millions d'immigrants africains sur son sol, Tripoli dispose d'un moyen supplémentaire de pression face à l'UE, dont les Etats sont regardants en matière de migrations. Pour renforcer sa position, la Lybie a inventé que des flux migratoires passaient par son territoire alors qu'en réalité, ces flux n'existent pas. Les populations qui arrivent en Lybie s'y établissent pour la grande majorité.

Notre contribution à ces réflexions...

La rente peut être favorable au développement économique, comme dans le cas de l'industrialisation de l'Asie du Sud-Est, qui a pu capitaliser sur des surplus importants avant de conquérir des marchés à l'exportation. Ainsi, en Corée du Sud²³, les liens familiaux et personnels ont une importance primordiale, et les relations entre quelques conglomérats et l'Etat sont très étroites.

Néanmoins, cette rente n'a pas empêché le régime sud-coréen de s'engager sur la voie de la démocratie, alors même que le conflit avec le voisin du Nord n'est pas réglé par un traité de paix. Après trente ans de régime militaire, la Corée du Sud a connu une première élection en 1987, ternie par la menace d'un coup d'Etat militaire et des fraudes électorales ; le premier président de la République Démocratique de Corée, Kim Young Sam, est lui aussi un ancien général : le régime qui en résulte, au présidentielisme fort issu du suffrage universel direct, trahit ses origines. Le pays n'en a pas moins connu une décennie de relative stabilité politique et, lorsqu'une crise économique très violente l'a frappé dans les deux derniers mois de 1997, la passation de pouvoir au parti d'opposition s'est opérée pacifiquement, sans que les pratiques de la précédente élection se renouvellent. Les élections parlementaires se sont également déroulées sans entorses majeures et dans un cadre compétitif, la liberté de la presse s'est installée. Le deuxième président élu, Kim Dae Jung, illustre la civilianisation du pouvoir

²³ Karoline Postel-Vinay fera allusion à la Corée du Sud comme Etat-nation inachevé mais démocratisation accomplie dans la discussion finale.

politique, puisque son opposition au régime militaire lui a valu une condamnation à mort dans les années 1980. La Corée du Sud apparaît ainsi, avec Taïwan, comme le deuxième exemple de transition réussi pour une démocratie de la « troisième vague ».²⁴

Ce cas semble montrer que la rente peut favoriser le développement économique et de pas nécessairement faire obstacle à la démocratisation.

²⁴ Cf. Doh Chull Chin et Juhan Lee, “Comparing Democratization in the East and the West”, *Asia Pacific* n°3, mai 2003, pp.40-49; Samuel S. Kim, *Korea’s Democratization*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

Structures d'opportunité ou exportation par la force ?

Participants : Richard Balme, Jean-Noël Ferrié, Anatol Lieven

Résumé des interventions

Richard Balme propose une mise en perspective historique du rapport entre l'Union européenne et la Chine en ce qui concerne les Droits de l'Homme. Il rappelle que l'empire du milieu est plus attentif aux Droits de l'Homme qu'auparavant, mais ne connaît toujours pas d'élections concurrentielles. Ce problème a d'ailleurs été exclu du dialogue que Pékin entretient avec Bruxelles depuis 1975, en vue d'un engagement constructif de la Chine dans les affaires internationales. L'UE a entretenu une relation particulière avec ce pays, disposant d'un *soft power* mais sachant également agir comme un *hard power* (embargo sur les armes mis en place après les événements de la place Tiananmen), selon la typologie classique de Joseph Nye. La politique des Etats-Unis a pu évoluer au cours du temps (de Clinton à Bush), celle de l'Europe varier au gré des intérêts des exportateurs d'armes et des besoins des investisseurs. Les questions de souveraineté demeurent et, en décembre 2004, l'ensemble des accords de coopération sont réactualisés ; un partenariat stratégique non-exclusif, qui accorde également une place aux Etats-Unis, est initié.

L'approche dure vis-à-vis du régime chinois, adoptée dans un premier temps, n'a pas porté ses fruits et, à partir des années 1990, on assiste à un retour du dialogue et de l'usage du *soft power*. Les discussions n'en sont pas moins houleuses : en 1996, les Chinois initient un dialogue sur les Droits de l'Homme, qu'ils suspendront un an plus tard, suite à une résolution critique du Danemark. Après un an d'interruption, le dialogue reprend lorsque les Européens assurent qu'ils ne produiront pas de résolution critique au Conseil de Sécurité des Nations Unies. Les fruits de ce dialogue sont difficiles à évaluer.

Les Chinois placent au cœur de leur conception des Droits de l'Homme les droits économiques et le droit à la subsistance. Ils mettent l'accent sur les gens sortis de la pauvreté grâce à la politique de réformes menée. Des dialogues bilatéraux sont inaugurés entre la Chine et l'Allemagne d'une part, la Chine et les Etats-Unis d'autre part. Les dialogues avec les Chinois initiés par le processus de Berne en 2001 ont permis des progrès sur le plan procédural. Les ONG restent toutefois exclues ou cooptées, mais il faut noter une « certaine ouverture » de la Chine (OMC, J.O.), dont l'appareil d'Etat demeure celui d'un pays en

développement. Trois idées restent à souligner : tout d'abord, la Chine connaît une croissance extrêmement forte et le rattrapage économique se produit à un rythme extrêmement rapide. Dans ce contexte, une approche globale de la Chine cède la place à une distinction entre le politique et l'économique. Ensuite un écart considérable se creuse entre les réalités vécues en Chine et les perceptions parlementaires des pays occidentaux. Enfin, la situation du dialogue est relativement bonne. Les acquis de ces années de dialogue ne doivent pas être négligés mais la question du libéralisme politique passe désormais au second plan.

En préambule de sa présentation, **Jean-Noël Ferrié** distingue la globalisation de la démocratisation, un processus substantiel, et la globalisation démocratique qui désigne l'universalisation d'un référent en matière de légitimité internationale. La confusion entre les deux, ou plutôt la négligence du premier aspect au profit du second conduit à des pratiques, conduit à une prise en compte insuffisante des contextes locaux. En Afghanistan, l'intervenant montre comment la communauté internationale a pu créer une institution, le Parlement, sans que celle-ci ne fonctionne toujours de manière prévisible, à l'exemple du vote d'une loi d'amnistie. Sur le plan formel, la constitution afghane s'apparente à celle des Etats-Unis : elle instaure un présidentielisme et une cour suprême. Mais le régime n'est pas capable de produire de majorité pour deux raisons : d'une part, on vote pour des personnes plutôt que pour des partis, ce qui conduit le chef de l'Etat à pratiquer l'achat de voix ; d'autre part, le Parlement ne fonctionne pas vraiment comme tel, dans la mesure où les textes législatifs peuvent être revotés si les élus changent d'avis.

En un an de fonctionnement, le Parlement afghan n'a voté que deux textes : les lois budgétaires et la loi d'amnistie sus-citée. Elle met en cause le processus de justice transitionnelle, ce qui n'a suscité que peu de réaction du côté des représentants des Etats-Unis et un simple mécontentement peu vigoureux de la part de l'UE. Le Danemark et les Pays-Bas, au contraire, ont réagi très fermement, incitant la société civile à publier des protestations.

Les Afghans se trouvent donc en présence de deux conceptions de la démocratisation divergentes. Du côté américain, un mélange de naïveté et de cynisme conduit à organiser des élections soucieuses de représenter les minorités. Mais, pour ce faire, des institutions fonctionnelles seraient nécessaires, sans parler du fait que l'organisation institutionnelle actuelle de l'Afghanistan, même si elle fonctionnait, ne lui convient pas. Du côté européen, l'action passe par des financements et une défense de la bonne gouvernance sans militantisme réel. Même le Danemark et les Pays-Bas veulent promouvoir la norme indépendamment de

ses effets. On avait même envisagé d'inciter le président Karzaï à ne pas promulguer la loi, ce qui aurait constitué un coup d'Etat ! Il semble en fin de compte que les Etats européens attendent la mise en œuvre du « surmoi autoritaire » des pays qu'ils entendent démocratiser. Cela permet de promouvoir des normes sans assumer la responsabilité qui en est le corollaire.

Discussions

Zaki Laïdi note que la promotion de la démocratie cherche à satisfaire deux publics, le peuple du pays qui pratique la politique de démocratisation et celui du pays auquel elle est destinée – d'autant que la démocratie devient une référence internationale. Enfin, de profondes différences existent au sein de l'UE à propos des liens à entretenir avec les Etats-Unis. Cet écart entre la rhétorique de la promotion de la démocratie et le principe de réalité se retrouve dans le cadre de la justice transitionnelle en Afghanistan (que faire des anciens bourreaux ?), qui constitue un cas d'étude au même titre que les commissions de réconciliation en Afrique du Sud. C'est également la même interrogation à propos de la nécessité de traiter avec les Talibans sur le terrain, qui sont implantés fortement dans certaines parties du territoire. Faut-il traiter politiquement avec eux ? Quant aux modalités d'implantation des Droits de l'Homme, elles posent aussi question : peut-on aller au-delà de la volonté des groupes sociaux locaux, à l'instar de ce que l'on a observé en Bosnie ?

Jean-Noël Ferrié précise le problème posé par la loi d'amnistie : une justice transitionnelle avait été prévue dans le cas de l'Afghanistan. Elle exigeait au moins que les personnes ayant commis des crimes doivent les exposer, ce que le Parlement a voulu éviter en votant cette loi. Ce faisant, il nie les standards normatifs que la communauté internationale a établis. La promotion de l'état de droit ne doit pas faire oublier qu'il ne suffit pas à réaliser une démocratie concurrentielle. Le problème afghan vient du fait que personne ne veut tenir compte des Talibans.

Kalypso Nicolaidis confirme ce point et souligne que lorsque Massimo d'Alema propose de discuter avec les Talibans, il n'est entendu que par Condoleeza Rice et pas par ses homologues européens.

Jean-Noël Ferrié poursuit cette réflexion en soulignant le caractère incertain d'un intérêt de l'Europe en Afghanistan. L'intérêt de la France lui paraît d'ailleurs incompréhensible si l'on occulte l'attachement au passé, et l'existence d'un lycée français à Kaboul, qui remonte aux années 1920 (et qui a vu passer Ahmed Chah Massoud).

Discussion finale autour de la présentation d'Anatol Lieven

Anatol Lieven compare la stratégie américaine à une rhétorique, similaire au bonapartisme, de la diplomatie transformationnelle. Il fait toutefois le constat de l'échec de la politique de démocratisation proclamée dans le monde arabo-musulman, qui ne peut réussir si elle est trop visiblement associée à des objectifs de court et de moyen termes de la politique étrangère américaine. A ce titre, la puissance de Washington doit être relativisée.

Ainsi, les démocratisations ont bien fonctionné dans le cadre de l'Europe Centrale, mais moins bien dans le monde arabo-musulman. Islamabad, compte-tenu des risques d'effondrement de l'Etat, de guerre nucléaire avec l'Inde, de révolution islamiste, de coup d'Etat terroriste, ou encore en raison de son régime militaire, a fait l'objet de peu d'efforts en termes de promotion de la démocratie au nom de la lutte contre le terrorisme islamiste. Le pays a d'ailleurs connu à trois reprises des gouvernements qui s'appuyaient sur des Parlements élus – entre 1947 et 1958, 1971 et 1977, puis 1988 et 1999, avant que les militaires ne reprennent le pouvoir (à l'exemple du général Pervez Musharraf), parfois même avec l'assentiment des populations. Les islamistes pakistanais semblent ainsi avoir accepté les formes de la démocratie (Parlement, élections, etc.), mais plus difficilement son contenu, qui constitue une menace potentielle pour une conception étroite de la foi.

Une alliance des Etats-Unis avec l'Europe en vue d'une meilleure politique de démocratisation se heurte à deux problèmes. D'une part, il faut constater la faiblesse de ladite Europe dans la région, en dépit des Britanniques qui ont laissé en héritage, à travers la colonisation, le constitutionnalisme et les institutions représentatives, mais aussi l'armée et le service civil. D'autre part, l'échec de la politique américaine d'ores et déjà menée dans le monde musulman est rédhibitoire, car la « guerre contre le terrorisme » est parfois vécue comme une « guerre contre l'Islam ». L'intervenant prend le cas de la réforme des institutions coercitives et de leur lien avec la société, précondition pour la démocratie. Le poids des administrations bureaucratiques montre la difficile greffe du modèle américain dans la région, puisque la coopération ne donne pas toujours les résultats escomptés. Il faut ainsi tenir compte des identités locales, qui sont mouvantes. Au Pakistan comme dans d'autres pays de la région, les revendications identitaires peuvent prendre plusieurs voies, et l'on peut se reconnaître à la fois comme islamiste, démocrate et nationaliste.

Kalypso Nicolaidis tente de restituer les trois constellations de questions qui ont animé le colloque : à quelle fin assistons-nous ? Il faut distinguer trois niveaux de questions : le global, les dynamiques « par le haut » et celles « par le bas ».

La démocratie internationale, comme l'ONU, repose sur l'idée que l'interdépendance est de plus en plus forte. Il existe une tension entre l'universalisation de la référence et la traduction concrète de ce discours. Quelle dimension structurelle ? Quelle prise à l'extérieur sur les obstacles à la démocratisation ? Quel projet national ?

Deux conceptions de la démocratisation semblent s'opposer. L'une, issue de l'Union européenne, privilégie le culturel et la transformation de l'Etat ; l'autre, américaine, se soucie davantage de la dimension formelle et de la participation sociétale au processus politique. Nous observons peut-être la fin de la croyance en une démocratisation facile, mais pas à la fin de la demande d'importation. Il faut donc procéder à une série de déliaisons : ordre et normes démocratiques, instruments et problèmes, normes et intérêts, opinions publiques et diplomatie, court terme et long terme. Nous devons créer un espace de démocratie pour les plus faibles – en ne tombant ni dans l'impérialisme, ni dans l'indifférence.

« Le pessimisme est de raison, l'optimisme de volonté » : nous devons être animés d'un « pessimisme créatif » dans le cadre de « structures d'opportunités »²⁵ issues de la guerre froide, qui sont moins ouvertes aujourd'hui.

Les dernières interrogations traitent du dilemme entre valeurs et sécurité, du passage de la démocratie formelle à sa variante substantielle, du péril d'une réaction excessive face aux écueils d'une conception trop formelle de la démocratie : en évacuant le formel pour cause d'insuffisance, on risque d'évacuer tout simplement le politique (**Karoline Postel-Vinay**) de même que le recours exclusif à la norme peut évacuer le politique (**Zaki Laïdi**).

Les dernières interventions reviennent sur l'articulation entre nationalisme, nation et colonialisme. Tant que la construction nationale n'est pas achevée, l'appel à davantage de démocratie sera présenté à juste titre comme une menace de dislocation (**Richard Balme, Yâdh Ben Achour**) ; on ne peut pas promouvoir la démocratie comme si le colonialisme n'avait pas existé. **Kalypso Nicolaïdis** pointe aussitôt l'angle mort de cet argument qui conduit à récuser le pluralisme interne au nom de la méfiance vis-à-vis d'une résurgence du colonialisme et de l'accomplissement du projet national. C'est ce que les kéralistes durs ont essayé de faire.

²⁵ Sydney Tarrow, *Power in Movement: Social Movement, Collective Actions and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.